

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Jonathan LANCELOT, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et.

Absent excusé : Agnès PISSY représentée par Jean-Pierre TILLY ; Christian VANWONTERGHEM représenté par Christian EVEQUE ; Jonathan LANCELOT

Secrétaire de séance : C. PIETAIN

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 23/06/2017.

Délibère favorablement à l'unanimité...

- pour valider le plan de financement prévisionnel de la deuxième partie des travaux de la bergerie, pour l'aménagement des espaces intérieurs :

Dépenses		Recettes				
Sols*	13 272 €	État	SPIL (contrat de ruralité)	10 000 €	19,64%	49,11%
Cloisons et plafonds	14 085 €		DETR	3 000 €	5,89%	
Plomberie	2 530 €	Région	FRAT (2 ^e projet)	12 000 €	23,57%	
Électricité	10 920 €	Commune	Barcillonnette	25 907 €	50,89%	
Menuiserie	5 100 €	TOTAL		50 907 €	100,00%	
Sécurité	5 000 €					
TOTAL	50 907 €					

* uniquement matériaux (travaux sous forme de chantier participatif).

- pour l'attribution des indemnités aux agents comptables DAROLLES et MAUREL ;
- pour la nouvelle convention avec le Centre Départemental de Gestion relative à la médecine du travail ;
- pour l'octroi d'une subvention de 500€ à la coopérative scolaire de l'école primaire de Lardier, comme contribution au financement d'un voyage scolaire ;
- pour la modification suivante du § 3 du règlement de l'eau :
 - Enlever introduction en italique et modifier § 3.7 :
 - 3.7 Facturation*
 - Il est établi deux factures par an. Elles comportent, d'une part, la moitié de la partie fixe annuelle (abonnement), d'autre part, la partie variable correspondant à la consommation de la période, déterminée par le dernier relevé.*
 - Le contentieux de la facturation est du ressort de la juridiction civile.*

Décide

- après avoir entendu le rapport du maire sur les difficultés rencontrées dans l'entretien du réseau d'eau :
 - de procéder si nécessaire aux réparations qui incombent à la commune, y compris à l'extérieur du domaine public, et, à cette occasion, de rapprocher systématiquement le compteur de l'utilisateur de la limite de la parcelle privée ;
 - d'opérer de cette manière pour le cas particulier de M. SOLERI, après étude de l'état de la conduite, en considérant toutefois que la longueur de réseau, la traversée d'une autre propriété privée et la proximité de la route ne permettent pas le déplacement du compteur ;
 - de noter que la répétition des fuites mettrait en cause la commune, de sorte que le coût de la première réparation lui revenait *a posteriori* ;

- sur proposition de C. PIETAIN, du choix de la photocopieuse amenée à remplacer le matériel existant devenu obsolète ;
- du calendrier des conseils municipaux pour l'année 2017-2018 ;
- d'inviter le personnel à partager un repas le 1^{er} septembre 2017, afin de le remercier pour le travail réalisé ;
- de concentrer les travaux de voiries de la prochaine période sur les voies rurales, en mettant en priorité, sous réserve d'inventaire mené par B. HEMERY, la piste à proximité du centre équestre et celle qui mène des Faysses au torrent. Cette dernière est pratiquée très fréquemment en 4X4 par, quasiment, un unique usager. Par temps de pluie ou à la suite d'orages, la circulation y provoque des ornières dans la partie la plus pentue. Un détour serait alors bienvenu.
- d'informer les propriétaires de leurs obligations en matière de débroussaillage, suivant la procédure définie par la réglementation, et de proposer, à cette occasion, les services mutualisés d'une entreprise, afin de diminuer les coûts. Le dispositif pourra être répété chaque saison ;
- de déplacer l'éolienne vers la bergerie après que le mât sera rendu à son propriétaire, en envisageant l'acquisition d'un mât auto-porté ;
- de solliciter la commission inter-municipale afin que les conventions liées à la gestion du site de Peyssier (gîte et chasse) soient modifiées.

Est informé...

- des démarches engagées pour la mise en place d'une procédure adaptée de marché public, afin de réaliser le périmètre de captage du Rif ;
- de la réalisation de l'appel d'offres, par le biais de la plate-forme IT05, pour la recherche d'un bureau d'études pour le PLU ;
- de l'envoi, par le maire, d'un courrier simple à un habitant ayant réalisé des travaux sans autorisation préalable, alors que la nature de ceux-ci l'imposait, voire réclamait le cas échéant un permis de construire ;
- de l'avancement des travaux de l'association Et-Si-Nous pour la création du café associatif et décide de solliciter une rencontre avec les membres du groupe chargé de son fonctionnement afin de trouver réponse aux questions qu'il se pose, du double plan fonctionnel et administratif ;
- de la rencontre avec l'architecte du CAUE qui doit fournir un projet de convention afin de recruter un *programmiste*. Le conseil municipal doute de la pertinence cette aide et va rechercher d'autres moyens de se faire aider ;
- de l'organisation des espaces de stockage au rez-de-chaussée de la bergerie ;
- de la nouvelle organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et soutient la démarche du maire de Tallard qui a sollicité le président de l'agglomération afin que soit organisées des ALSH pendant l'année scolaire sous l'égide de la CAGTD ;
- des démarches faites par le maire pour clôturer le litige avec l'ONF relatif à la délimitation de la forêt communale ;
- de la situation de la commune vis-à-vis du classement en zone de revitalisation rurale (ZRR) qui, après l'avoir perdu, conserve cet avantage au moins jusqu'en 2020, au titre de la prorogation accordée aux communes de montagne déjà bénéficiaire en 2014 ;
- par C. PIETAIN des mouvements des locataires dans les logements communaux.

Entend...

- le compte rendu de G. DELABRE sur l'assemblée générale d'ERdG au cours de laquelle les agissements de B. LECOMTE ont été dénoncés. En dépit de ses regrettables dérapages, le travail qu'il a mené a bénéficié à la commune. L'adhésion à ERdG et l'intérêt pour son objet a été rappelé ;
- le compte rendu de C. EVEQUE sur les travaux d'entretien du réseau d'approvisionnement en eau du gîte de Peyssier et considère, devant les difficultés, que l'eau fournie est désormais « non contrôlée » ;
- le compte rendu de C. PIETAIN sur la fête de Barcillonnette et prend acte avec plaisir de la réussite de l'événement.

Demande...

- à B. HEMERY de confirmer les besoins de réfection des voies rurales et de solliciter les devis en conséquence et au maire de procéder ensuite aux demandes de financement auprès du Département ;
- à C. EVEQUE de prendre contact avec une entreprise pouvant éventuellement fournir un mât auto-porté pour l'éolienne ;
- à C. PIETAIN de finaliser le renouvellement du matériel de reprographie ;
- au maire
 - de demander l'ONF à l'ONF de procéder à la pré-étude pour la création d'une piste permettant d'accéder au Cos Picard, à des fins d'exploitation et pour créer une boucle , notamment praticable à vélo à assistance électrique ;
 - de réaliser toute démarche utile en direction d'Orange dont les prestations sont particulièrement insuffisantes ;
 - de rechercher les moyens d'une restriction de circulation en cas de pluie sur le chemin rural des Faysses au torrent ;
 - d'informer les propriétaires concernés des obligations légales en matière de débroussaillage ;
 - de réunir autant que de besoin une commission *ad hoc* pour l'attribution des logements communaux, dans les situations réclamant un avis du conseil ;
 - de prendre contact avec l'association Et-Si-Nous afin d'organiser une réunion spécifique sur le café associatif.

Prochain conseil municipal le 22/09/2017

Conseils municipaux suivants :

20/10, 17/11, 15/12/2017

26/01, 23/02, 23/03, 20/04, 18/05, 29/06, 27/07/2018

Le secrétaire de séance

C. PIETAIN

Le Maire

JP TILLY